



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 82 FEVRIER 2017

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

APRES L'ASSEMBLEE GENERALE du 2 février :



CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DU SITE A RISQUE: un autre tracé est possible.

Une quarantaine d'adhérents de l'Association Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT ont participé à l'Assemblée Générale annuelle le jeudi 2 février.

Hormis les différents rapports (activité, orientation, financier) adoptés à l'unanimité, les échanges ont surtout porté sur le projet de détournement de la voie ferrée proposé par l'ADZRP.

Plusieurs cartes étaient présentées à cette occasion. Les trois premières montraient la place du tracé SNCF Réseau dans les différentes zones toxique, thermique, de surpression définies par le PPRT.

Oui, le tracé imposé est bien maintenu en zone dangereuse !

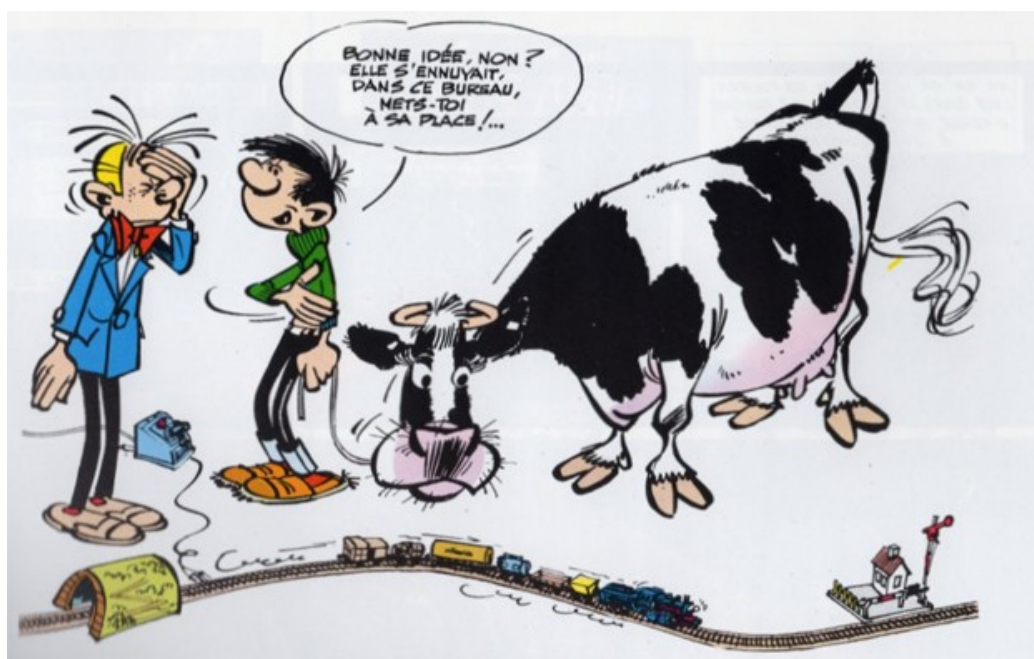
La dernière planche informait de la proposition de l'ADZRP construite pour répondre et aux aspirations des riverains et aux exigences du tissu économique.

- Ce tracé évite complètement la zone PPRT,
- il supprime complètement le risque industriel pour les voyageurs des trains,

- il évite les zones urbaines (centres villes de Donges et Montoir-de-Bretagne, Sencie, Ferdenais,
- il ne délocalise pas d'entreprises,
- il permet la mise en place d'une halte/gare dans une zone proche du centre ville mais également située à proximité de la RD171. Elle entraînerait une facilité d'accès pour les Dongeois de la Pommeraye et ceux de la zone des Six Croix utilisant la zone de covoiturage,
- il n'empêche pas l'extension de la zone des Six Croix qui deviendrait disponible pour accueillir de nouvelles entreprises (PME - PMI)

Cette variante qui est devenue la référence de l'ADZRP et de ses adhérents (décision de l'Assemblée Générale) va être adressée aux représentants de l'Etat, SNCF Réseau et à l'Industriel. Elle sera également communiquée à la Mairie de Donges, aux élus CGT au CHSCT, aux présidents du Conseil Départemental et du Conseil Régional, aux responsables d'associations environnementales*.

* Ces courriers ont été adressés par voie postale ou déposés aux intéressés à partir du 9 février dernier.



11 Février 2017 : RENCONTRE avec les habitants SEM-MACA (Parc B) impactés par le futur PPRT.

Rappels :

Lors de la réunion publique organisée à Donges le 23 juin 2010, le Chef d'Unité de Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire Atlantique précisait : »le deuxième dépôt de SFDM situé dans la partie Nord de la commune de Donges fera l'objet d'un autre PPRT puisqu'il s'agit également d'un site classé Seveso. »

Lors du Comité d'information et de concertation réuni à la Mairie de Donges le 25 janvier 2012, Monsieur Poussel du Contrôle Général des Armées déclarait que les résultats des Etudes de Danger étaient attendus pour le mois d'avril 2012 pour une mise en place d'un PPRT fin 2012.

*Le 14 octobre 2013, l'ADZRP s'adressait à la DREAL en ces termes : « Lors des dernières rencontres que nous avons eues avec les membres de la commission d'enquête publique relative au projet de règlement du PPRT, Madame la Présidente nous a informés que le deuxième dépôt de SFDM dans la partie Nord de la commune de Donges, site classé SEVESO, était l'objet d'un nouveau PPRT conformément à vos déclarations..
Nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer cette information et les dates de prescription du PPRT indiqué. »*

Comment expliquer de tels retards ? Peut-être obtiendrons-nous les réponses lors de la première réunion de la Commission de Suivi de Site ?

Compte rendu de la réunion du 11 février 2017

Les riverains du dépôt de carburant du parc SFDM B (anciennement TRAPIL) ont appris récemment pour ne pas dire « par hasard » que leurs habitations allaient faire l'objet d'un PPRT. En effet, lors du Conseil Municipal du jeudi 19 janvier 2017, la municipalité devait rendre un avis à Monsieur le Sous-Préfet sur le projet d'arrêté de prescription de ce PPRT. La ville a demandé que parmi les POA (Personnes et Organismes Associés), figurent un représentant de l'ADZRP et 2 riverains.

Un collectif de riverains s'est réuni le samedi 11 février 2017 (14 personnes présentes). L'ADZRP était présente à la demande des riverains afin de partager ses connaissances et son expertise citoyenne sur ces dossiers complexes et son expérience du PPRT des sites de Total, Antargaz et SFDM (parc des Bossènes). Elle a notamment précisé l'origine de la mise en œuvre des PPRT et le contexte de la naissance la loi Bachelot suite à l'explosion de l'usine AZF de Toulouse. Il est rappelé que les PPRT ont pour objectif d'identifier les dangers potentiels des sites SEVESO et leurs conséquences, notamment sur les riverains. Une cartographie est établie pour représenter sous forme de cercles les aléas de différentes natures (thermique, surpression, toxique) et d'intensités variables (de très fort à faible).

Les constructions entrant dans le champ de ces aléas peuvent, selon leur situation et l'exposition aux aléas, subir des mesures visant à protéger leurs habitants (expropriation, délaissement, obligation de travaux...). Les riverains sont unanimes pour considérer que les risques doivent être réduits à la source et circonscrits à l'intérieur du périmètre de l'entreprise.

L'ADZRP et les riverains s'accordent sur la nécessité de s'organiser pour que leur parole soit prise en compte, sur l'importance de participer aux réunions publiques et aux concertations.

L'association et les riverains ont mis en commun les éléments dont ils disposent sur le parc B de la SDFM :

- site des années 50, classé sous le Contrôle Général de Armées,

- 7 réservoirs d'une capacité de plus de 80 000 m³ dont six à toit flottant
- un local de pomperie qui représente le danger le plus important avec des pressions de 80 bars
- une cartographie des aléas dont la date de réalisation reste à déterminer
- une carte des aléas qui semble impacter 12 constructions, mais la carte reste très imprécise
- l'hypothèse de l'ouverture d'un dépôtage sur le site de SEM

Cette première rencontre s'est conclue par la désignation collective des 2 titulaires et suppléants représentant les habitants de SEM et MACA qui figureront à la liste des POA.



PENSEZ A RENOUELER VOTRE ADHESION



LA FORCE DE L'ASSOCIATION ? - SES ADHERENTS !

Si vous ne l'avez pas encore fait, renouvelez votre adhésion , faites adhérer. Merci.

Bulletin d'Adhésion ADZRP

Nom :Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Adresse mail :

Le montant minimum de l'adhésion est de 8 € par personne.

Paiement par : chèque à l'ordre de « ADZRP » ou Espèces (rayer la mention inutile)

Date :Signature :

ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT
A déposer Maison des Associations rue des Métairies -Donges- boîte aux lettres ADZRP